

Le chauffage au bois : pour ne pas mourir à petit feu!!

Le week-end de l'Action de grâce est souvent un moment propice pour le grand ménage automnal. À l'approche de l'hiver, c'est aussi la saison du chauffage au bois qui redémarre.

Les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) et l'Association pour l'air pur (ALAP) s'unissent pour rappeler aux propriétaires d'installations de chauffage au bois qu'il importe de faire un usage responsable de ce type d'installation. Ils rappellent que même si le chauffage au bois agrmente l'ambiance et le confort, il peut s'agir d'une source de pollution atmosphérique majeure.

La combustion du bois produit des particules fines qui demeurent en suspension dans l'atmosphère. Lorsqu'on les respire, ces particules affectent le système respiratoire, causant l'irritation des voies pulmonaires, de l'asthme et de l'emphysème particulièrement.

Les enfants en bas âge, les vieillards et les personnes souffrant d'une maladie cardiaque ou pulmonaire chronique sont particulièrement sensibles.

De plus, puisqu'il est responsable d'environ 47 % des émissions de particules fines d'origine humaine au Québec, le chauffage au bois est une cause importante de smog hivernal. Sachant que le Québec compte plus d'un million de poêles à bois et que le nombre de logements où le chauffage s'effectue au bois est en hausse (une progression de 60 % entre 1987 et 2000), il est primordial que les citoyens et les gouvernements soient sensibilisés à cette question.

Une utilisation moins fréquente

À prime abord, afin de prévenir les épisodes de smog hivernal, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) et l'ALAP recommandent d'éviter d'utiliser le bois comme mode de chauffage principal et de favoriser les modes de chauffage moins polluants.

« Pour l'ALAP, il est clair que le choix d'un mode de chauffage doit être respectueux de l'environnement et de ses voisins, surtout pour ceux qui habitent des villages ou des quartiers résidentiels », a mentionné la directrice de l'organisme, Michelle Rivest.

Des comportements plus responsables

Des comportements et des pratiques plus responsables peuvent réduire les impacts sur la santé et l'environnement du chauffage au bois. Selon le CRECQ, « l'utilisation de bois sec peut réduire la quantité de contaminants libérés, alors que l'inspection et le ramonage fréquents de la cheminée préviennent la formation de créosote. Il est très important de ne jamais brûler de bois traité, peint ou teint. Ceux-ci produisent des contaminants très nocifs. En outre, un poêle à bois, ce n'est pas une poubelle! Il ne faut surtout pas y jeter de déchets domestiques ».

Des installations moins polluantes

Avant d'acquérir un appareil de chauffage au bois, il importe également de bien réfléchir à ses besoins. Un poêle plus petit fonctionnera de façon

optimale, brûlera le bois de façon plus efficace et produira moins de pollution. Le CRECQ rappelle de privilégier l'achat d'appareils de chauffage certifiés EPA (Environmental Protection Agency), lesquels sont plus efficaces et plus respectueux de l'environnement. Il faut néanmoins éviter de voir les poêles EPA comme une panacée. « Les installations certifiées EPA sont certes moins polluantes, mais si on en fait un plus grand usage, on ne règlera pas le problème. L'ALAP recommande plutôt d'utiliser le chauffage au bois uniquement pour les situations d'urgence ou lorsqu'il est impossible de faire autrement », a ajouté Mme Rivest.

Des gouvernements sensibilisés

Finalement, les Conseils régionaux de l'environnement et l'ALAP interpellent les gouvernements afin qu'ils se penchent sur la problématique du chauffage au bois. « Lorsqu'on sait qu'il y a sur le territoire du Québec plus d'un million de poêles à bois, peut-on encore se vanter d'être la province de l'énergie propre? Le Québec est plutôt la province canadienne la plus polluée par ce type de chauffage », a conclu Mme Rivest.

Pour plus de détails sur la problématique du chauffage au bois, consultez le « Grands dossiers – chauffage au bois » accessible sur GaïaPresse (www.gaiapresse.ca) ou le site Internet de l'Association pour l'air pur (www.alap.qc.ca).